



Compte Epargne Temps Nouvelle Génération

**Nous venons de signer le nouvel accord CET
(Compte Épargne Temps)**

Ce nouvelle accord améliore notamment sur les points suivant :

- **L'abaissement du plancher d'utilisation de 30 à 20 jours;**
- **Amélioration de la règle de monétisation**
- Le traitement du CET en cas de détachement
- **La possibilité de monétiser l'ensemble des jours épargnés pour l'achat de la résidence principale**
- La possibilité de renoncer au CET,
- La possibilité d'utiliser les jours CET pour des actions solidaires ou associatives

Après avoir consulté par téléphone 10% de l'effectif total de Coca-Cola en France , il s'avère que certains d'entre nous perdent des jours CP ou RTT faute de pouvoir les poser.

*Face à ce constat nous avons décidé de négocier, de faire évoluer et de signer un nouvel accord CET pour que, à tout prendre, **les jours non posés restent la propriété des salariés.***

Si vous souhaitez plus d'informations sur les évolutions liées à ce nouvel accord contactez Cyril Herbin au 06.08.73.90.88.

29/09/2016